

Précisions réglementaires relatives au programme départemental

Le club organisateur s'engage :

- A respecter le règlement et le programme de la compétition.
- A suivre au plus près le guide de l'organisateur en annexe au présent document.

Modalités d'envoi des engagements :

- Les engagements sont à saisir et valider sur Extranat en respectant la date limite.
- Les droits d'engagements seront facturés selon le tarif en vigueur suivant :
 - 2 € par épreuve du Pass'Sport de l'eau.
 - 1€ par candidature à un Pass'Compétition (reversé à la LGEN).
 - 4 € par épreuve individuelle lors des Natathlons.
 - **3€50 par épreuve individuelle lors des Championnats Départementaux.**
 - 6 € par équipe de relais.
 - 20 € par équipe Interclubs Jeunes et Avenirs.
 - 30 € par équipe pour les Interclubs Départementaux.
- Le chèque correspondant aux droits d'engagements doit être envoyé au Trésorier Général du Comité Marne
- Tout règlement non reçu avant le début de la compétition, entraînera l'annulation de ceux-ci.

Forfait

Tout forfait devra être déclaré par écrit et par réunion (1 imprimé par réunion).

Liste des Compétitions Départementales officielles entraînant facturation par le Comité Départemental :

	Date	Intitulé	Lieu
1	Dimanche 12/11	Interclubs Départementaux	Reims Thiolettes
2	Dimanche 10/12	Interclubs Jeunes	Sézanne
3	Dimanche 14/1	Championnats Départementaux Hiver	Epernay
4	Samedi 10/2	1 ^{er} Etape Natathlon Avenirs	Epernay
5	Dimanche 11/2	1 ^{er} Etape Natathlon Jeunes	Epernay
6	Samedi 17/3	2 ^{ème} Etape Natathlon Avenirs	Chalons-Fagnières
7	Dimanche 18/3	2 ^{ème} Etape Natathlon Jeunes	Chalons-Fagnières
8	Samedi 14/4	3 ^{ème} Etape Natathlon Avenirs	Reims Thiolettes
9	Dimanche 15/4	3 ^{ème} Etape Natathlon Jeunes	Reims Thiolettes
10	Dimanche 22/4	Championnats Départementaux Printemps	Sainte Menehould
11	Samedi 26/5	Interclubs Avenirs	Vitry le François
12	Dimanche 27/5	4 ^{ème} Etape Natathlon Jeunes	Epernay
13	Dimanche 17/6	Finale Départementale des Natathlons Jeunes et Avenirs	Vitry le François

Conditions de participation :

Ne peut participer à une épreuve qu'un nageur étant licencié, ayant réalisé le temps de la grille correspondante à la compétition (s'il y en a une) et ayant réglé l'engagement. Si un nageur n'a pas de temps ou un temps supérieur au temps limite, il se verra attribuer le temps limite de la grille de TLD (s'il y en a une).

Amendes

- Les concurrents ayant réalisé au cours des épreuves soumises à une grille de TLD, un temps supérieur, seront pénalisés d'une amende de 10 € par dépassement de temps.
- Une amende de 23 € par Officiel manquant par réunion pénalisera le club qui n'aura pas satisfait aux conditions.
- Forfait non déclaré entraînera une amende de 15€.

Officiels

- Chaque club participant à une compétition est tenu de présenter le nombre d'officiels suivant :

- 1 à 3 nageurs..... Pas d'Officiel
- 4 et 5 nageurs..... 1 Officiel
- plus de 5 nageurs et jusqu'à 10..... 2 Officiels
- plus de 10 nageurs et jusqu'à 20..... 3 Officiels
- au-delà de 20 nageurs et par tranche de 10 nageurs..... 1 Officiel en plus
- compétition par équipe..... 1 Officiel par équipe engagée (4 maxi au-delà de 4 équipes engagées)

- Tous les officiels prévus par les clubs doivent obligatoirement s'inscrire sur la feuille de présence, il sera établi une feuille par réunion.

Le jury d'appel sera pris en compte dans le nombre d'officiels présentés par les clubs

Tout officiel inscrit se verra attribuer une tâche. Il n'y aura pas de dérogation et les amendes seront effectives.

- Le club organisateur de la compétition départementale devra fournir au moins autant d'Officiels qu'il y a de lignes de nages dans la piscine où se déroulent les épreuves. Ils pourront compléter par les personnes occupées à d'autres tâches (secrétariat, etc.) en les inscrivant aussi sur la feuille de présence des officiels.

- Au cours des épreuves pratiques d'Officiel "A", un Officiel "B" en examen de "A", sera pris en compte dans les quotas à fournir par le club.

Récompense :

- Le club organisateur, en liaison avec le délégué officiel départemental a la charge d'assurer l'organisation de la cérémonie protocolaire.

- Les récompenses sont fournies par le comité départemental.

Organisations :

- Les clubs utiliseront exclusivement le logiciel Extranat avec la version la plus récente pour la gestion des compétitions.

- La programmation de la compétition sur Extranat sera effectuée par le Comité Départemental.

- Tout éventuel changement à l'écrit de base du présent programme fera l'objet d'une information à tous les clubs, d'une correction de l'exemplaire téléchargeable sur le site internet du département.

- Les clubs organisateurs auront les moyens de reproduction nécessaires pour assurer l'affichage et la diffusion des programmes et résultats.

- Afin d'assurer l'équité sportive et avoir une base de performances la plus fiable possible, il est demandé aux clubs organisateurs d'être particulièrement vigilants quant à la saisie des résultats, et d'indiquer tous les temps de passages, forfaits et disqualifications.

- Les clubs organisateurs garderont jusqu'à la fin de la saison les fiches de courses et de disqualifications de la compétition.

- A l'issue de la compétition, les clubs organisateurs adresseront les résultats par courriel, dans les meilleurs délais, aux différents clubs du département, et au Comité Marne : ffncd51@gmail.com. Les clubs organisateurs seront chargés de valider la remontée vers le serveur fédéral des données de la compétition au plus tard le lendemain soir.

- Le club organisateur se verra reverser par le Comité Départemental pour frais d'organisation de la compétition :

- 1 € par nageur participant au test du Pass'Sport de l'eau.
- 0,50 € par épreuve individuelle.
- 0,50 € par équipe de relais.
- 5 € par équipe engagée lors des Interclubs Départementaux Avenirs et Jeunes.
- 7 € par équipe pour les Interclubs Départementaux Toutes Catégories

Le non-respect des règles d'organisation entraînera l'annulation de cette ristourne.

Guide de l'organisateur

Préambule :

Le présent cahier des charges concerne toutes les disciplines de la Fédération Française de Natation (FFN). Les compétitions inscrites au calendrier départemental restent sous le contrôle et la responsabilité du Comité Départemental.

Attribution des compétitions :

L'organisation de ces compétitions est attribuée à des clubs supports, affiliés à la FFN. Le squelette des compétitions est mis en place sur Extranat par le Comité départemental (sauf dispositions particulières).

L'organisateur devra solliciter les autorisations nécessaires auprès des pouvoirs publics, collectivités locales, prévoir la présence effective d'une sécurité réglementaire à l'ouverture d'un établissement de bains publics : avoir accès au poste de secours, bouteille d'oxygène, défibrillateur, etc...

Préparation de la compétition :

Le comité d'organisation doit tout mettre en œuvre pour que la compétition dont il a la charge se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de régularité en respectant les règlements FFN et le cahier des charges correspondant à la compétition qu'il organise.

L'organisateur devra disposer des moyens de secrétariat en suffisance : micros au secrétariat et à la chambre d'appel, photocopieur, panneau d'affichage des résultats, liaison internet si possible.

Les aménagements techniques minimum de la piscine sont les suivants :

- Pose des lignes d'eau, des lignes de virages et de faux départ.
- Chaises pour le jury.
- Tables et chaises pour le secrétariat et la chambre d'appel.
- Réservation des lignes du bord pour les sprints lors de l'échauffement.
- Signaux sonores et compte-distances pour les épreuves de 800 et 1500 NL

L'organisateur devra assurer une mise à jour préalable d'Extranat Pocket avant toute opération concernant la compétition.

Engagements et programmes :

Les engagements seront enregistrés sur l'application Extranat et le club organisateur recevra alors les codes d'accès Extranat pour récupérer la compétition.

Le programme prévisionnel et les premières listes des engagés seront envoyées aux clubs présents durant la compétition, au Comité départemental (ffncd51@gmail.com) le plus en amont possible avant la compétition pour publication. Ceci afin que les clubs participants puissent organiser au mieux leurs déplacements.

Déroulement de la compétition :

Une diffusion régulière des résultats sera effectuée au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, au minimum après la fin de chaque épreuve.

Résultats :

Les résultats de la compétition (pdf) seront à faire parvenir au Comité Départemental (ffncd51@gmail.com), aux clubs participants le soir même de la compétition (sauf contrainte particulière FFN).

Le lendemain de la compétition, ne pas oublier d'effectuer la remontée des résultats via le serveur Extranat (connexion internet indispensable).

Un exemplaire des feuilles de jurys (PDF Extranat) avec la feuille de présence, sera à faire parvenir au responsable départemental des officiels.

L'organisateur devra également transmettre les résultats aux organes de presse identifiés.

Finance :

Tous les frais d'organisation sont à la charge du club organisateur :

- Location de piscine (éventuellement).
- Location de matériel.
- Transport de matériel.
- Frais d'édition (programmes et résultats).
- Boissons pour les officiels par réunion.
- Tous les frais annexes relatifs à l'organisation.

En contrepartie, si ce cahier des charges est respecté, le club organisateur percevra une part des droits d'engagements.

Le Comité Départemental encaissera les droits d'engagements relatifs aux compétitions facturables annoncées en début de saison, les amendes et ristournera ensuite après contrôle du respect du cahier des charges la part revenant au club organisateur.

Les clubs organisateurs encaissent toutes les recettes annexes : buvettes, ventes de programme et résultats, matériels divers... et peuvent organiser repas et hébergement des participants.